



AMAP Alpage
Association Lyonnaise Pour une Agriculture
écologique et Equitable

[info \(at\) alpage-lyon.org](mailto:info@alpage-lyon.org)
<http://info.alpage-lyon.org>

Le potager de la coccinelle
Eric Morfeuillet
Les ARTHAUDS
69490 St Romain de Popey
[e.morfeuillet \(at\) lepotagerdelacoccinelle.fr](mailto:e.morfeuillet@lepotagerdelacoccinelle.fr)
06 85 69 57 90
Site internet : lepotagerdelacoccinelle.fr

Contact référent :
[referent.legumes \(at\) alpage-lyon.org](mailto:referent.legumes@alpage-lyon.org)

CONTRAT D'ENGAGEMENTS PRODUCTEURS - ADHERENT **du Mardi 7 octobre 2014 au Mardi 29 septembre 2015**

Je soussigné :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
TELEPHONE :
MAIL:

Adhérent d'ALPAGE

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association ALPAGE, adhérente à Alliance Paysans Ecologistes Consom'acteurs Rhône-Alpes, réseau régional des AMAP, garant de l'éthique des AMAP et du respect de la Charte des AMAP et des principes définis par la charte des AMAP.
Tous les documents et informations relatifs à l'association et aux distributions sont mis en ligne sur le site <http://info.alpage-lyon.org>

En particulier, **je m'engage en devenant adhérent :**

- à partager les risques et les bénéfices avec le producteur dans les aléas de production
- à venir chercher mon panier le mardi entre 18h00 et 19h30 devant la MPT des Rancy. **En cas de retard ou d'absence, le dit panier ne sera pas délivré.**
- à aider au moins une fois à la préparation et/ou distribution des paniers en m'inscrivant sur le calendrier accessible en ligne sur <http://info.alpage-lyon.org/> ou sur le lieu de distribution
- à régler la cotisation annuelle d'adhésion à AMAP Alpage de 10 euros

Le contrat ne pourra être résilié que si l'adhérent trouve un remplaçant. En cas de force majeure (déménagement etc.) l'adhérent pourra bénéficier de l'aide du Conseil d'Administration, sous réserve de formuler sa demande suffisamment à l'avance.

Les dates de distribution sont les suivantes : 07/10 – 14/10 – 21/10 – 04/11 – 11/11 – 18/11 – 25/11 – 02/12 – 09/12 – 16/12 – 23/12 – 06/01 – 13/01 – 20/01 – 27/01 – 03/02 – 10/02 – 17/02 – 24/02 – 03/03 – 10/03 – 17/03 – 24/03 – 31/03 – 07/04 – 28/04 – 05/05 – 12/05 – 19/05 – 26/05 – 02/06 – 09/06 – 16/06 – 23/06 – 30/06 – 07/07 – 14/07 – 21/07 – 28/07 – 04/08 – 11/08 – 25/08 – 01/09 – 08/09 – 15/09 – 22/09 – 29/09

Je ne note qu'elles sont susceptibles d'être modifiées si les aléas de production le contraignent. Parmi ces dates, choisissez une semaine où vous ne souhaitez pas recevoir de panier en vous rendant sur <http://info.alpage-lyon.org>.

Options de contrat

- Saison complète : 46 distributions ; selon mes possibilités je choisis le mode de règlement suivant :

| | <input type="radio"/> Panier à 10€ | <input type="radio"/> Panier à 15 € |
|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 fois = | 460 € | 690 € |
| <input type="checkbox"/> 2 fois = | 2 x 230 € | 2 x 345 € |
| <input type="checkbox"/> ... fois = | ... x€ | ...x.....€ |

- Nouvel adhérent :..... distributions jusqu'au 29 septembre 2015 à partir du :

| | <input type="radio"/> Panier à 10 € | <input type="radio"/> Panier à 15 € |
|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> ... fois = | ...x.....€ | ...x.....€ |

Les chèques sont à libeller à l'ordre de «Le Potager de la Coccinelle ».
Les chèques sont déposés en banque le 1er de chaque mois.

Le règlement en une fois et débité le plus tôt possible donne la possibilité aux producteurs de réaliser des investissements en limitant leur endettement.

Producteur

Je m'engage à :

- Approvisionner régulièrement l'adhérent
- Informer l'adhérent de la vie de l'exploitation
- Faire preuve de transparence sur mes modes de production

L'association vous confirmera la validité de ce contrat en vous retournant un exemplaire daté et signé par l'un des producteurs.

Signatures : Producteur : _____ Adhérent: _____